

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19 POINT DE SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Laon, le 02/03/2020

#### Point de situation

- Au 2 mars, **deux cas** de personnes atteintes du coronavirus COVID-19 ont été confirmés dans le département de l' Aisne :
  - un premier cas constaté le dimanche 1<sup>er</sup> mars. L' état de cette personne s' est amélioré sensiblement ;
  - un deuxième cas dont les résultats positifs ont été connus en cette fin de journée, concernant une personne travaillant dans l' Oise. Elle fait l' objet d' un suivi, ainsi que sa famille. Son état n' inspire pas d' inquiétude particulière.
- Une réunion rassemblant les préfets de la région Hauts-de-France, le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux et des associations de maires, a eu lieu ce matin en visioconférence.

#### Nouvelles mesures

- Les clubs de Full contact et de krav-maga de Tergnier, en accord avec la préfecture et la municipalité, ont fait le choix de reporter à une date ultérieure la rencontre Fight Stadium 5. Cette compétition internationale devait se dérouler le 7 mars 2020 au dojo de Tergnier.
- Par ailleurs, le préfet de l' Aisne réunit demain, pour la deuxième fois, les acteurs locaux ainsi que les parlementaires, pour un point de situation départemental (élus, services de l' État, établissements hospitaliers, professionnels de santé).

## Rappel des précautions

Il est fortement recommandé de différer tout déplacement à l'étranger vers les zones d'exposition à risque.

Il est important de respecter l'application de **mesures barrières**, en particulier :

- laver régulièrement ses mains ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- saluer sans se serrer la main.

En revanche, le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers intensifs. Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées dans ce cas du secours à victimes et des transports sanitaires. Le reste de la population ne doit pas porter de masque.

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie ;
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec un malade et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- contacter le Samu ;
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Un numéro vert répond tous les jours aux questions du public : **0 800 130 000**.

Une cellule d'information est également ouverte pour les cinq départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) : **03 20 30 58 00**.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- le site <https://www.santepubliquefrance.fr>
- le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

*Une information régulière sera faite sur l'évolution de la situation. **Il importe de ne pas relayer de fausses informations ou des rumeurs et de garder son calme.** L'État et ses partenaires sont mobilisés pour faire face à cette situation.*